

CONSIGNES DE SÉCURITÉ INCENDIE 2018 - 2019

CONSIGNES A METTRE EN ŒUVRE AU QUOTIDIEN ET EN CAS D'ÉVACUATION DE L'ÉTABLISSEMENT.

I - DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE DÉTECTION INCENDIE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement est doté d'un système de détection-incendie conforme à la réglementation en vigueur et tenant compte de l'architecture du collège.

- **BRIS DE GLACE** boîtiers muraux à 1,40 m du sol, implantés notamment dans les circulations.
- **ASSERVISSEMENT DES PORTES** de l'ensemble de l'établissement.

La sollicitation d'un détecteur de fumée ou d'un bris de glace déclenche automatiquement le système d'alarme incendie. Pour éviter le déclenchement de la sirène d'alarme, il convient de signaler tout incident sur le champ à la loge.

En effet, les bris de glace muraux sont facilement déclenchés par jeu, sans motif valable, voire par malveillance. La plus grande vigilance s'impose à tous.

De manière permanente, tous les personnels sont invités à accroître la surveillance des élèves lors des déplacements dans les couloirs et à limiter au strict minimum les temps d'attente lors des changements de salle et les moments où les élèves circulent dans l'établissement sans un adulte. En cas de sortie de la salle de classe pendant une heure de cours, le professeur en charge de la séance reste responsable de l'élève et de sa sécurité.

II - VÉRIFICATIONS A EFFECTUER RÉGULIÈREMENT PAR LES PERSONNELS

- **Personnels d'accueil, d'entretien et de restauration, en début de service** : vérification du fonctionnement des alimentations en gaz et électricité et des sécurités correspondantes dans les locaux techniques (cuisine et chaufferie).
- **Personnels d'enseignement et d'éducation** : vérification de l'affichage des consignes d'évacuation dans toutes les salles de classe et locaux accueillant du public.
- **De manière générale, toute anomalie pouvant porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes doit être signalée dans les plus brefs délais à Monsieur Hannachi Amar, Assistant de prévention. En règle générale, toute observation ayant trait à l'éventuelle mise en cause de la sécurité des personnes est à transmettre sans délai aux responsables de l'établissement.**

III - SIGNAL D'ALARME et PROCÉDURES D'ÉVACUATION

**LE SIGNAL D'ALARME, TRÈS DISTINCT DES SONNERIES HABITUELLES, EST INTENSE,
STRIDENT POUR UNE DURÉE CONTINUE DE 5 MINUTES**

Attention à ne pas le confondre avec l'alarme de confinement extérieure au collège

1 - Le signal d'alarme signifie qu'il y a danger et qu'il doit être obligatoirement procédé à l'évacuation de tous les locaux par tous les occupants (élèves, personnels...).

La tâche prioritaire est la SAUVEGARDE DES PERSONNES.

Aucune personne n'est autorisée à réintégrer les locaux avant la sonnerie courte de fin d'alerte.

2 - **COUPURE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ EN CUISINE** : A la diligence de l'O.P. Cuisine, ou à défaut du personnel de loge.

3 - ÉVACUATION DES ÉLÈVES DANS LA COUR :

Le rassemblement des élèves dans la cour se fait suivant la salle occupée lors du déclenchement de l'alerte en rangeant les élèves devant le marquage au sol correspondant à la dite salle et en veillant à laisser une distance de sécurité avec le bâtiment le plus proche (environ 5 m)

a) L'évacuation s'effectue sous la responsabilité des professeurs, du professeur documentaliste, des assistants d'éducatifs et de toute personne en charge d'élèves dans une salle de l'établissement.

b) Les consignes à respecter, affichées dans chaque salle, sont les suivantes :

- prendre la fiche d'évacuation qui est à renseigner sur le lieu de rassemblement.

- éteindre l'électricité, fermer fenêtres et portes sans les verrouiller.

- demander aux élèves de n'emporter aucun matériel scolaire quelle que soit l'heure : laisser tout en état dans la salle.

- se déplacer en ordre et dans le calme, vers l'escalier de dégagement et la sortie, selon le plan d'évacuation affiché dans chaque salle.

L'itinéraire suivi est le plus direct sauf s'il y a consigne différente communiquée par un membre de l'équipe de sécurité, en fonction de la localisation du danger.

Les personnels n'étant pas en charge d'élèves se mettent à disposition des responsables de l'équipe de sécurité en se rassemblant sur le perron des escaliers centraux.

c) Cas des élèves ou adultes en difficulté de mobilité (handicap durable ou ponctuel) :

- S'ils se trouvent dans une salle du rez-de-chaussée, ils évacuent normalement.

- S'ils se trouvent au 1^{er} étage, ils sont accompagnés en salle 108 par Mme Ouahidi, CPE, ou un autre membre de l'équipe de sécurité pour attendre l'arrivée des secours.

- Si les élèves se trouvent au 2^{ème} étage, ils sont accompagnés par Mme Carias, CPE, ou un autre membre de l'équipe de sécurité en salle 210 pour attendre l'arrivée des secours.

IV - UNE EQUIPE DE SÉCURITÉ désignée chaque année scolaire, et composée de responsables et d'agents de l'établissement, a les missions suivantes :

a) **Identification de l'origine de l'alarme** : M. ou Mme Taborda ou toute personne témoin du sinistre.

b) **Contrôle de l'évacuation** :

➤ **Rez de chaussée Bâtiment B** : surveillant de bureau.

➤ **1^{ER} étage Bâtiment B** : M. Orgiazzi, secrétaire gestion + surveillant de permanence 2.

➤ **2^{ème} étage** : Mme Richard-Martet, secrétaire de direction + surveillant d'étages.

➤ **Atelier** : M. Millet, directeur adjoint de la SEGPA.

➤ **Bloc médico-social + gymnase** : M. Bigot, personnel infirmier.

➤ **Bâtiment A** : M. Prévost, adjoint gestionnaire.

c) **Permanence téléphonique de l'alarme** : M. ou Mme Taborda, à la loge, chargés d'appeler les pompiers.

d) **Guide de l'arrivée des secours** : M. Hannachi Amar, agent de prévention et sécurité.

e) **Aide aux blessés** : M. Bigot, infirmier scolaire.

f) **Relevé du nombre d'élèves par classe sur le lieu du regroupement** : directeur adjoint de la SEGPA et principale adjointe qui rassemblent les fiches d'évacuation par salle. Ils rendent compte de l'évacuation au chef d'établissement détenteur du classeur de sécurité.

V - SUR LES LIEUX DE RASSEMBLEMENT

Faire l'appel des élèves et signaler immédiatement tout problème ou anomalie :

- Pour les salles D et E - fiches d'évacuation à rendre à M. Millet, directeur adjoint SEGPA.

- Pour les salles A,B et C : fiches d'évacuation à rendre à Mme Gilibert, principale adjointe.